

---

## *Changement des référentiels et procédure d'évaluation des établissements de la vague C par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres)*

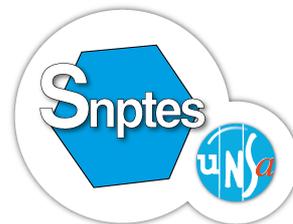
---

Présentés début novembre aux établissements de la vague C, les nouveaux référentiels de l'évaluation Hcéres comportent des changements importants. Certains peuvent être accueillis positivement, comme la mise en place de référentiels uniformisés pour les universités et les différents établissements d'enseignement du supérieur ou la volonté de donner plus de poids à l'évaluation des formations.

Cependant, d'autres évolutions posent questions. Pour le SNPTES-UNSA et Sup'Recherche-UNSA, des garanties et réponses doivent être apportées à la communauté. La perception globale des équipes chargées d'alimenter le dossier Hcéres de leur formation ou unité de recherche est celle d'un accroissement notable des indicateurs demandés. De plus, l'appréciation des projets désormais confiée aux établissements, génère pour les équipes le sentiment d'un manque d'espace où décrire leurs activités dans l'évaluation Hcéres. Le SNPTES et Sup'Recherche constatent que cela conduit parfois à exacerber la perception d'un exercice purement administratif faisant perdre de vue l'aspect réflexif que permet une évaluation. Enfin, un grand nombre d'éléments sont demandés, de manière redondante par le Hcéres et les différentes tutelles.

Ces quelques points conduisent nos organisations à demander des améliorations de la procédure d'évaluation du Hcéres :

- Les établissements (universités, organismes de recherches, etc.) et Hcéres doivent se concerter et s'accorder afin de délimiter les prérogatives et le rôle de chacun lors des évaluations. Les personnels sont lassés d'avoir à gérer des sollicitations, parfois similaires, parfois contradictoires, de l'ensemble de ces acteurs.
- Le portfolio pourrait être davantage mis en avant. Conformément à la déclaration de San Francisco (DORA), que l'Hcéres vient de ratifier, ce portfolio pourrait permettre aux équipes de mieux contextualiser sous une forme rédigée leurs activités de formation ou de recherche. Cela pourrait aussi être l'espace dans lequel les équipes montrent les changements qu'elles ont opérés depuis la précédente évaluation.
- Le système d'information du Hcéres pourrait être considérablement amélioré. Beaucoup d'indicateurs peuvent être collectés plus ou moins automatiquement. Les équipes gagneraient à pouvoir fournir l'ensemble des données restantes dans une base en ligne ergonomique au fil de l'eau. Ceci permettrait d'éviter une collecte unique dans un tableur en fin d'exercice.
- Une mise en place d'un retour d'expérience effectif de la communauté d'une année sur l'autre pourrait conduire à l'amélioration continue de la procédure de l'évaluation. Ainsi, les retours du terrain permettraient des évolutions graduelles, répondant davantage à l'ensemble des acteurs.



Le dernier point que nous souhaitons aborder concerne les visites des comités d'évaluation. Désormais, celles-ci ne seront plus assurées systématiquement avec une présence physique des membres du comité sur site. Bien qu'il ne soit pas question de supprimer les entretiens mais plutôt de les réaliser par visioconférence dans certains cas, l'attachement de la communauté à des échanges en présentiel n'est pas sans raison. En particulier pour des structures évaluées dont la taille est conséquente ou lorsque des réorganisations ou des mouvements de personnels importants ont eu lieu (fusion ou éclatement de groupe par exemple), la présence du comité sur place nous paraît indispensable. Les visites sur site offrent à l'ensemble des collègues, quelle que soit leur catégorie, la possibilité d'interpeller le comité plus facilement que par des échanges par visioconférence.

Le SNPTES et Sup'Recherche appellent donc les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, en particulier ici l'Hcéres, à écouter et à prendre en compte les critiques constructives des personnels qui, loin de refuser d'être évalués, ne demandent que du temps pour exercer leurs missions de formation et de recherche.

*Choisy-le-Roi et Ivry-sur-Seine le 14/01/2022*

**Contacts** : [SG@sup-recherche.org](mailto:SG@sup-recherche.org) et [secretariat@snptes.org](mailto:secretariat@snptes.org)